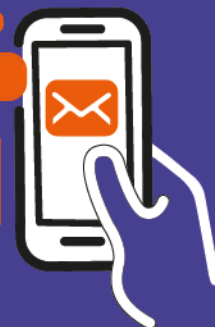


ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

Cfdt:

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT



PLAN SANTÉ AU TRAVAIL UN OUTIL À FAIRE VIVRE

Dans la foulée du secteur privé, la Fonction publique vient de se doter d'un plan santé au travail pour la période 2022-2025. Et pour elle, c'est une première !

LE PLAN SANTÉ AU TRAVAIL C'EST QUOI ?

Ce plan est issu d'une concertation entre l'administration et les organisations syndicales de la Fonction publique qui a duré plusieurs mois. Son objectif est de construire une politique de santé au travail pour l'ensemble des agents publics, contractuels comme fonctionnaires, qu'ils soient agents de l'État, de la territoriale ou de l'hospitalière. Ce plan s'articule autour de 5 axes, regroupant des actions visant à :

- Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail (renforcer le recueil de données, suivre l'exécution du plan et favoriser les négociations locales en santé au travail).
- Prioriser la prévention primaire et développer la culture de la prévention.
- Favoriser la qualité de vie et les conditions de travail.
- Prévenir la désinsertion professionnelle.
- Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.

Ces actions sont programmées sur les quatre années, et seront mesurées par des indicateurs.





ET LA CFDT DANS TOUT ÇA ?

Tout au long des travaux, la CFDT a pesé pour que le plan s'articule autour de la prévention primaire des risques professionnels et des risques psycho-sociaux, elle a obtenu :

- Le centrage du plan autour de l'organisation du travail, vecteur principal de la santé au travail.
- L'inscription, comme axe du plan, de la qualité de vie et des conditions de travail.
- L'introduction de la thématique de la conduite du changement, c'est-à-dire l'anticipation et l'association des travailleurs le plus en amont possible des projets de changement organisationnel et technologique.
- Le renforcement du rôle des acteurs de la prévention (assistants et conseillers de prévention, inspecteurs santé et sécurité au travail).

Pour la CFDT, ce plan est un premier pas vers la construction d'une culture de la prévention, trop souvent absente du secteur public. Mais la CFDT n'abandonne pas pour autant ses autres revendications, et demande l'ouverture de discussions sur :

- Les mesures contraignantes vis-à-vis des employeurs qui ne respecteraient pas la réglementation en matière de santé au travail.
- La prévention de la pénibilité et les mesures collectives de prévention de l'usure professionnelle.

FAIRE VIVRE LE PLAN SANTÉ AU TRAVAIL... EN NEGOCIANT DES ACCORDS LOCAUX !

Pour être vraiment utile, le plan santé au travail demande à être décliné localement, soit en totalité, soit en choisissant des axes prioritaires en fonction des réalités de travail locales.

Demander localement l'ouverture de négociations en vue d'un accord sur ces sujets de santé au travail, c'est faire vivre le plan santé au travail. L'ordonnance du 17 février 2021 sur la négociation collective dans la Fonction publique donne une vraie valeur aux accords négociés puisqu'elle les rend opposables : quand un accord est signé, il a valeur législative et s'impose aux employeurs.

En négociant des accords au plus près des réalités de terrain, les équipes CFDT s'engagent pour la santé au travail de tous les agents.

